

2023/09/06/05

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 JUIN 2023**

**Date de convocation :**  
22/05/2023

**Convocation affichée le :**  
22/05/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**  
**Présents : 23**  
**Procuration (s) : 4**  
**Votants : 27**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le .....  
Certifié exécutoire le .....  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le.....  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

**L'an deux mille vingt-trois** à vingt et une heures, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, LE NAOUR Roger.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, LE NAOUR Roger à NÉDÉLEC Rémi.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RECRUTEMENT AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLE MATERNELLES (ATSEM) A TEMPS COMPLET - EFFET A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (classe bilingue de l'école maternelle) prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

La vacance d'emploi est déposée sur la plateforme internet « Emploi Territorial ».

La délibération de création de poste étant trop ancienne et dans un souci de sécurité juridique, Monsieur le Maire propose que cet emploi à temps complet soit pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale sur le grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A défaut de recrutement dans ce grade, l'emploi pourra également être pourvu, par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C.

Etant donné la période de tuilage et la prise de congés annuels avant le départ à la retraite, ce poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DONNE** un avis favorable à ces propositions.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 09 juin 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.